



**Stratégie régionale 2010-2013 de gestion des Risques Naturels et Miniers dans le
Nord Pas de Calais**

ETAT DES LIEUX/ ORIENTATIONS/ ACTIONS

Décembre 2010

SOMMAIRE

<i>I. Etat des lieux</i>	4
<i>II. Finalité et principaux objectifs du document</i>	5
<i>III. Stratégie et principales orientations</i>	6
A.Organisation de l'Etat pour la gestion des risques naturels et miniers	6
B.Orientations	6
Pour l'ensemble des risques naturels et miniers	6
Pour les risques d'inondations	8
Risques littoraux et spécificité du territoire des wateringues	9
Risque d'effondrement de cavité	10
Risque Sismique	10
Risque de retrait-gonflement des argiles	10
Risques miniers	11
<i>IV. Annexes</i>	12

1. Etat des lieux :

Les risques naturels et miniers touchent une part importante du territoire. Les cartographies d'aléas jointes en annexe 1 permettent de mieux en appréhender l'ampleur.

Environ deux communes sur trois sont concernées par au moins un risque naturel, les inondations constituant le risque le plus fréquent en raison de l'urbanisation dans les zones inondables.

La région est touchée par de nombreuses inondations par débordement de cours d'eau ou remontées de nappe. L'urbanisation, l'imperméabilisation croissante et l'intensité des pratiques agricoles génèrent des phénomènes de ruissellement importants, ayant déjà engendré des décès.

Le littoral Nord Pas de Calais est soumis à de multiples phénomènes : l'érosion est importante, les submersions marines concernent quelques secteurs et le territoire comporte de vastes zones basses menacées sur le long terme par les manifestations du changement climatique (hausse du niveau de la mer, augmentation des précipitations)

Territoire fortement modifié et à la topographie peu marquée, le Nord-Pas-de-Calais est parsemé d'ouvrages hydrauliques (wateringues, canaux, stations de relevage...) sous des maîtrises d'ouvrages diverses.

Le risque d'effondrement ou de mouvement de terrain est un risque moins fréquemment cité: il affecte cependant plus de trois cents communes de la région situées notamment à l'aplomb de cavités souterraines liées à d'anciennes carrières de craie.

L'exploitation de mines de houille dans la région a été réalisée de 1620 à 1990 : 2,3 milliards de tonnes de charbon ont été extraites durant cette période. Cette exploitation a concerné 50 concessions, sur environ 280 communes et comprennent 856 puits ou avaleresses dont la moitié environ sont matérialisés. Enfin six concessions de mine de fer ont été exploitées dans l'Avesnois. Une grande partie de la région est ainsi soumise à divers aléas miniers : effondrements localisés, émanation de gaz, combustion de terrils.

Enfin la région est dans sa quasi globalité concernée par un aléa sismicité (entre faible et modéré) et un aléa retrait-gonflement des argiles.

La région est la plus densément peuplée de France, hormis l'Île de France, avec ses 4 millions d'habitants, pour une densité moyenne de 326 habitants/km², avec des maxima à plus de 1000 habitants au km². Les enjeux humains et économiques sont donc conséquents et conduisent à un niveau de risque, même pour des aléas faibles, assez important.

Cet état des lieux sommaire devra être approfondi pour l'ensemble des risques naturels existants dans la Région. C'est notamment l'objet de la présente stratégie que de se donner les moyens de mieux cibler les interventions de l'Etat. L'Evaluation Préliminaire des Risques d'Inondation prévue et demandée par la Directive Inondation sera complétée d'un approfondissement des connaissances et d'analyses territoriales multirisques, qui permettront à terme d'affiner la stratégie et les priorités d'action.

II. Finalité et principaux objectifs du document

Il s'agit de développer une stratégie de prévention des risques naturels et miniers cohérente à l'échelle de la région, en s'appuyant sur une analyse commune des enjeux importants et sur la prise en compte, d'une part des objectifs de prévention à long terme définis par le MEDDTL, et d'autre part des moyens disponibles, pour dégager des priorités d'action. Dans une perspective de développement durable, la finalité poursuivie est de diminuer la vulnérabilité globale du Nord Pas de Calais par rapport aux risques naturels et miniers.

La stratégie régionale doit s'inscrire entre les directives nationales qui sont plus générales, et la stratégie départementale qui se veut « territorialisée » et opérationnelle.

Elle doit également s'inscrire dans le cadre de la stratégie nationale pour l'évaluation et la gestion des risques d'inondation qui sera élaborée par l'Etat avec la contribution du COPRNM. Cette stratégie nationale sera établie fin 2011 pour encadrer la politique française de gestion du risque d'inondation, rénovée à l'occasion de la directive inondation, et portera sur un horizon de 15-20 ans. Elle vise la réduction des conséquences négatives des inondations en France dans une optique de développement durable, et en prenant en compte les effets du changement climatique.

Cette stratégie, élaborée en complète concertation entre la DREAL, les SIDPC et les DDTM, a vocation également à être un document de référence pour les DDTM afin d'établir des schémas de prévention des risques naturels majeurs en Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs (CDRNM), avec les collectivités et les autres partenaires concernés.

Ce document permettra enfin aux services de l'Etat en charge de la politique des risques naturels, de prendre position face à des projets globaux d'aménagement du territoire, notamment dans le cadre de problématiques interdépartementales.

III. Stratégie et principales orientations

A. Organisation de l'Etat pour la gestion des risques naturels et miniers

Les décrets d'organisation des différents échelons territoriaux confient aux préfets de régions, avec l'appui des directions régionales, le pilotage et la coordination des politiques gouvernementales, notamment celles ayant trait à la gestion des risques naturels et miniers, mises en œuvre sous l'autorité des préfets de département.

La DREAL, responsable des budgets opérationnels de programme et chargée de la répartition des personnels, a pour mission d'assurer le pilotage régional des politiques publiques, d'assurer la coordination de ces actions et leur suivi, d'apporter un appui technique voire une expertise aux services départementaux, d'animer les réseaux « métiers » et de gérer les compétences dans un objectif accru de performance.

Les Préfectures et DDTM sont responsables de la mise en œuvre de cette stratégie, notamment en engageant localement des stratégies de gestion des risques, pour développer la connaissance et l'information préventive, la prévention par les plans de prévention des risques et la prise en compte des risques dans l'urbanisme, ainsi que la préparation et la gestion de la crise

B. Orientations

Indépendamment des acteurs à mobiliser, l'examen des priorités nationales et de l'état des lieux actuel amènent à identifier, à long terme, pour le Nord Pas de Calais, les principales orientations suivantes, qui sont déclinées en objectifs opérationnels :

▪ Pour l'ensemble des risques naturels et miniers:

Il s'agit pour l'Etat d'assurer pleinement son rôle régalien tout en s'efforçant d'aller au delà en développant l'animation, en favorisant l'émergence de stratégies locales de gestion des risques portées par les élus, en s'appuyant sur l'ensemble des outils de gestion des risques (développement de la connaissance, information préventive, prévention et intégration des risques dans l'urbanisme (PPR, SCOT, PLU), mise en œuvre d'un programme de travaux, préparation à la gestion de crise...).

Orientation R1. Renforcer le pilotage et la lisibilité de l'action de l'Etat

Dans le contexte de réorganisation des services et de modification des compétences, la mise en cohérence des plans d'actions des différents services de l'Etat est un préalable indispensable, et des synergies sont à trouver. Ces plans d'actions ne sont globalement pas partagés avec les différents acteurs du territoire. Il s'agit donc :

- a. d'assurer une gestion efficace et cohérente des moyens de l'Etat en région
- b. de maintenir un niveau de compétence et de technicité élevé par le biais d'un plan de formation régional renforcé sur cette thématique
- c. de mettre en place et de faire fonctionner les Commissions Départementales des Risques Naturels Majeurs pour diffuser la stratégie de l'Etat et promouvoir l'établissement de schémas départementaux des risques naturels majeurs.

Orientation R2 : Faire émerger une nouvelle gouvernance sur les risques

Les actions des autres acteurs du territoire sont globalement peu connues et valorisées, des synergies sont également à trouver. Il s'agit alors :

- a. de faire connaître les obligations de gestion des risques par les autres acteurs, les mettre en capacité de s'y investir
- b. de partager avec l'ensemble des acteurs de la société la programmation des différentes actions de chacun, et par là-même les coordonner.
- c. d'aider à l'émergence de gouvernance globale et adaptée aux territoires

Orientation R3. Développer la conscience du risque

La conscience du risque est globalement peu élevée même si un sentiment d'inquiétude perdure suite notamment à la tornade d'Hautmont. La communication et l'information sont surtout réalisées dans le cadre de procédures régaliennes (PPR, etc.), très compartimentées. Il convient donc :

- a. de sensibiliser les élus aux risques via des approches territoriales multirisques,
- b. de renforcer la sensibilisation, l'accessibilité à l'information et la concertation dans et hors des procédures régaliennes
- c. d'identifier les cibles qui pourraient être des relais efficaces de cette information,

Orientation R4. Améliorer la connaissance et l'acquisition de données sur les risques

Si le risque inondation est globalement assez bien étudié (AZI, PPRi sur la plupart des cours d'eau de la région), d'autres risques sont en revanche bien moins connus (cavités, ruissellement,...). Les archives lointaines et proches doivent être exploitées en globalité. La mise sous SIG est récente et doit être étendue à tout le stock de données. Une récupération systématique des informations auprès des communes touchées par des phénomènes naturels (étendue, gravité, cinétique, etc.) est à conforter. Il faudra tendre vers un système exhaustif de diffusion de la donnée. Mieux connaître les enjeux exposés à chaque typologie d'aléa permettrait d'affiner la stratégie à mener. Il s'agit donc :

- a. de pérenniser la connaissance hydrométrique.
- b. de constituer une base de données sous forme SIG et documentaire, à partir de l'ensemble des archives récentes et anciennes de l'ensemble des risques naturels et miniers
- c. d'organiser la collecte des données pendant la crise
- d. d'organiser la diffusion et le partage des données
- e. de développer des analyses multirisques territoriales permettant de hiérarchiser et de mieux cibler les différentes interventions

Orientation R5. Proposer des méthodes de réduction de vulnérabilité

Peu d'opérations sont menées à ce sujet : seules des plaquettes d'information sur le risque de retrait gonflement des argiles et une réunion d'information sur la prise en compte du risque sismique figurent parmi les actions des services. Les objectifs consistent à :

- a. Identifier les territoires les plus sensibles par les enjeux ou par leur fragilité
- b. Décliner la réduction de la vulnérabilité dans la mise en oeuvre de politiques relatives à l'aménagement, l'habitat et la construction dans les stratégies locales à partir des approches multirisques.

Orientation R6. Rationaliser le programme PPRN

De très nombreux PPRN sont prescrits, perturbant l'ordre de priorité de leur réalisation. Jusqu'alors, la programmation des PPRN était fondée sur les priorités nationales (principalement pour le risque inondation, sur les secteurs concernés par des AZI). Réaliser l'ensemble des PPRN nécessitera plusieurs dizaines d'années Il s'agit donc :

- a. de finaliser les PPRN programmés actuellement en prenant soin d'organiser une concertation efficace, c'est à dire qui conduit à l'acculturation du risque, à l'acceptation de la politique de prévention et l'émergence de stratégies locales de gestion du risque.
- b. Suite à l'EPRI et aux analyses multirisques territoriales, de définir dans le cadre du schéma départemental les territoires soumis à un risque pour lesquels le PPR est un outil adapté et parmi ceux-là, les PPRN prioritaires,
- c. d'envisager par la suite avec la CDRNM la déprescription des PPRN en cas de prescription inadaptée (délais de mise en œuvre, pertinence de l'outil).

Orientation R7. Garantir une maîtrise de l'urbanisation hors zones couvertes par un PPR

L'outil PPR n'est pas le seul outil de gestion de l'urbanisation dans les zones à risque. Des doctrines internes aux DDTM d'application du R111-2 ou destinés aux avis sur documents de planification existent actuellement. Celles-ci ont pu faire l'objet d'une diffusion aux collectivités compétentes par le biais de circulaires d'instructions des Préfets. Les contrôles de légalité et de conformité ne sont néanmoins pas mis en œuvre de manière spécifique sur les territoires à risques. Il convient donc de :

- a. Continuer les actions en faveur de la maîtrise de l'urbanisation en zone de risques, notamment sur les parties du territoire non couvertes par des PPR (wateringues,...)
- b. Renforcer le contenu des PAC (responsabilités des communes) et mettre en cohérence les doctrines existantes, écrire les doctrines manquantes
- c. Conforter les conditions du contrôle de légalité sur les risques.

Orientation R8. Améliorer les dispositifs de gestion de crise

Les plans ORSEC sont en cours de révision. Peu d'exercices sont effectués sur les risques naturels. Le service de prévision des crues est opérationnel sur 11 tronçons, dont 10 dans la région. Il n'existe cependant que très peu de dispositifs complémentaires (système d'alerte) hors tronçons réglementaires. Le nombre de PCS est faible, le nombre de DICRIM est mal connu. Il n'y a pas de référent crue dans les DDTM. Les retours d'expérience sur les événements sont très récents. Les objectifs consistent donc à :

- a. Rendre plus opérationnels les dispositifs de gestion de crise en matière de risques naturels et miniers (ORSEC, PCS),
- b. Améliorer le partage d'information et la coordination entre services avant et pendant les temps de crise
- c. Développer la capacité à gérer la crise par des exercices sur les risques naturels et notamment littoraux
- d. Consolider le service de prévision des crues pour qu'il soit en capacité de jouer son rôle en gestion de crise,

- Risque d'inondations

Le territoire est concerné par de nombreux types d'aléas inondation (submersion marine, ruissellement, débordement de cours d'eau, remontées de nappe). Plus des deux tiers des communes ont fait l'objet d'un arrêt de catastrophe naturelle vis à vis de ce risque durant les 30 dernières années. Sur ce risque, il s'agit en particulier de mener les actions suivantes:

I1. Améliorer la connaissance des phénomènes

- a. Poursuivre les acquisitions de connaissance en cours
- b. Dresser un diagnostic complet de la situation dans le cadre de l'évaluation préliminaire des risques d'inondation demandée par la directive inondation,
- c. Ajuster les priorités d'acquisition de connaissances supplémentaires dans ce domaine

12. Finaliser les PPRi tels que programmés à ce jour

- a. Prendre en compte et faire prendre en compte le risque pendant l'élaboration de ces plans dans tous ses aspects (gestion de crise, réduction de l'aléa, maîtrise de l'urbanisation, réduction de la vulnérabilité, et information préventive),
- b. Faire respecter la solidarité amont-aval,
- c. Renforcer la sécurité juridique des PPR, en développant une concertation formalisée

13. Garantir l'adéquation des PAPI en cours avec le nouveau dispositif national et accompagner l'émergence de nouveaux projets

- a. Susciter l'émergence de nouveaux projets dans les territoires à risques importants (wateringues, littoral,...)
- b. Coordonner les actions de l'Etat pour accompagner et garantir la pertinence des nouveaux PAPI
- c. Assurer une vision intégrée du risque inondation dans ces projets (gestion de crise, réduction de l'aléa, maîtrise de l'urbanisation, réduction de la vulnérabilité, et information préventive, approche coût bénéfice),
- d. Respecter le principe de solidarité amont-aval
- e. Privilégier des mesures favorables au développement durable tel que le ralentissement dynamique des crues

14. Améliorer la gestion et la sécurité des ouvrages hydrauliques (digues et barrages) de protection :

L'inventaire des ouvrages a été réalisé, leur classement demeure cependant à mettre en œuvre. La région n'est cependant concernée par aucun ouvrage de classe A. Elle comporte quelques dizaines d'ouvrages de classes B, principalement des digues (rivières canalisées et digues littorales). Sur ce thème, il s'agit en particulier :

- a. de mettre en place le nouveau service interrégional de manière à garantir le niveau de compétence nécessaire,
- b. d'assurer la coordination entre les services en charge de cette problématique (interrégional, régional, départemental)

▪ Risques littoraux et spécificité du territoire des wateringues

Le programme des services de l'Etat d'analyse de la vulnérabilité du territoire littoral au risque de submersion marine et au changement climatique initié depuis 2006 va permettre en 2011 de mieux appréhender l'aléa submersion marine. Les travaux menés sur le territoire spécifique des wateringues vont permettre l'émergence d'une gouvernance adaptée. Il s'agit désormais

- L1. de finaliser les connaissances sur l'aléa submersion marine et notamment son évolution avec le changement climatique, et de préparer la gestion de crise
- L2. de finaliser la connaissance des inondations d'origine continentale sur le territoire des wateringues
- L3. de développer plus précisément la connaissance des enjeux
- L4. de mieux connaître et suivre les phénomènes d'évolution du trait de côte
- L5. de développer des stratégies locales de gestion de ces risques, appuyées sur les différents outils de gestion du risque (de l'information à la prévention, sans oublier la gestion de crise et la protection)
- L6. de favoriser l'émergence d'une structure de coordination sur les risques littoraux

- L7. de favoriser l'émergence de structures porteuses maître d'ouvrage pour les questions littorales et pour le territoire des waterings
- L8. de réaliser les PPR risques littoraux programmés

▪ Risque d'effondrement de cavité

Le niveau de connaissance était bon dans le département du Nord jusqu'à la disparition du service départemental d'inspection des carrières souterraines (SDICS). Il est relativement épars dans le département du Pas-de-Calais. Le BRGM reprend très progressivement la mission de centralisateur des données. Les communes sont réglementairement compétentes mais ne sont pas en capacité pour la plupart de les assumer. Des cas potentiellement urgents sont redoutés. Il n'y a pas de dispositif réellement incitatif pour combler les cavités dangereuses (pas d'équivalent aux PAPI). Sur ce risque, il s'agit en particulier de mener les actions suivantes:

C1. Améliorer la connaissance,

- a. Contribuer à l'amélioration de la connaissance par les acteurs juridiquement responsables des compétences qui sont les leurs.
- b. Mettre en œuvre une organisation permettant de garantir la mise à jour de la connaissance,
- c. Mieux connaître l'aléa sur la région,

C2. Identifier et inciter au traitement des cas urgents (aléa important avec enjeux forts sans réelle structure de gestion opérationnelle)

C3. Décliner le Plan Cavité qui sera lancé par la DGPR à partir de 2011.

▪ Risque Sismique

La quasi totalité de la région est touchée par une sismicité au moins faible, et des zones très denses sont concernées par l'aléa modéré. L'acculturation est globalement faible sur cet aléa dans la région, peu réputée pour ce phénomène. La vulnérabilité du bâti traditionnel est à priori forte et des effets de sites potentiels (cavités) restent à étudier. Sur ce risque, il s'agit en particulier de mener les actions suivantes:

S1. Une fois le décret publié, mettre en œuvre le Plan Séisme

S2. Approfondir la connaissance des conséquences négatives possibles en cas de séisme dans la région, notamment sur le bâti traditionnel, à priori très vulnérable

S3. En déduire une stratégie de gestion de ce risque.

▪ Risque de retrait-gonflement des argiles

La quasi totalité de la région est touchée par ce phénomène, qui s'avère très coûteux, sans toutefois générer de risque pour la vie humaine. Les premières versions de projet de règlement PPR étaient difficilement applicables étant données l'imprécision de l'étude d'aléa initiale, et les contraintes fortes qu'elle impliquaient. Le coût pour la région des épisodes de sécheresse passés et de l'impact du changement climatique sur ce risque dans la région restent à clarifier. Il s'agit de mener les actions suivantes :

G1. Mieux informer sur les bonnes pratiques constructives,

- a. Préconiser des constructions nouvelles non vulnérables

G2. Mettre en œuvre une politique de prévention adaptée au Nord Pas de Calais

- b. Définir les secteurs où les PPRN seraient prioritaires

c. Veiller à la cohérence avec d'autres aléas (cavités, ruissellement, etc.) et avec les contraintes locales (densité urbaine, fragilité et sensibilité des nappes)

▪ Risques miniers

Des structures de gestion et de concertation sont en place pour gérer l'après-mine au niveau régional. Des effondrements localisés, des tassements de terrain, des émissions de gaz, et de la combustion touchent la région pour lesquels des mesures de prévention et de surveillance sont effectives. Pour ces aléas, il s'agit en particulier de mener les actions suivantes:

M1. Améliorer la connaissance des zones d'aléas

M2. Poursuivre la démarche PPRM initiée en région Nord-Pas-de-Calais :

a. Étudier la vulnérabilité des zones d'aléas

b. Mettre en œuvre un urbanisme préventif dans les zones d'aléas, via les PPRM ou l'intégration dans les documents d'urbanisme

c. Finaliser le programme PPRM

M3. Développer la communication

M4. Gérer les conséquences humaines et matérielles des activités minières

La mise en œuvre des actions pour répondre à ces enjeux dépasse le champ d'action de la DREAL et des DDTM, puisqu'ils concernent non seulement d'autres services de l'État mais aussi l'ensemble de la société. L'objectif de l'État sera d'assumer son rôle réglementaire tout en développant un rôle d'incitation. Cette stratégie se situe dans ce cadre.

Pour l'horizon 2010-2013, la stratégie régionale des services de l'État définit les orientations et les objectifs opérationnels qui permettront de répondre aux enjeux du territoire, ou, pour le moins, d'acquiescer les préalables indispensables. Elle vise à définir, en fonction des moyens disponibles, les priorités de l'État.

Un plan d'actions général découlant de ces objectifs est donné en annexe 2. Ce plan d'action pourra utilement être complété de plans d'actions départementaux ou par service.

Le préfet de la région Nord-Pas-de-Calais

Jean-Michel BÉRARD

Annexes

Signification des abréviations

MEDDTL : ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement

COPRNM : Conseil d'Orientation pour la Prévention des Risques Naturels Majeurs

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

SIDPC : Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles

DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

CDRNM : Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs

PPRI : Plan de Prévention des Risques d'Inondations

SCOT : Schéma de Cohérence Territorial

PLU : Plan Local d'Urbanisme

AZI : Atlas des Zones Inondables

SIG : Système d'Information Géographique

PPRN : Plan de Prévention des Risques Naturels

ORSEC : Organisation de la Réponse de Sécurité Civile

PCS : Plan Communal de Sauvegarde

PAC : Porté A Connaissance

DICRIM : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

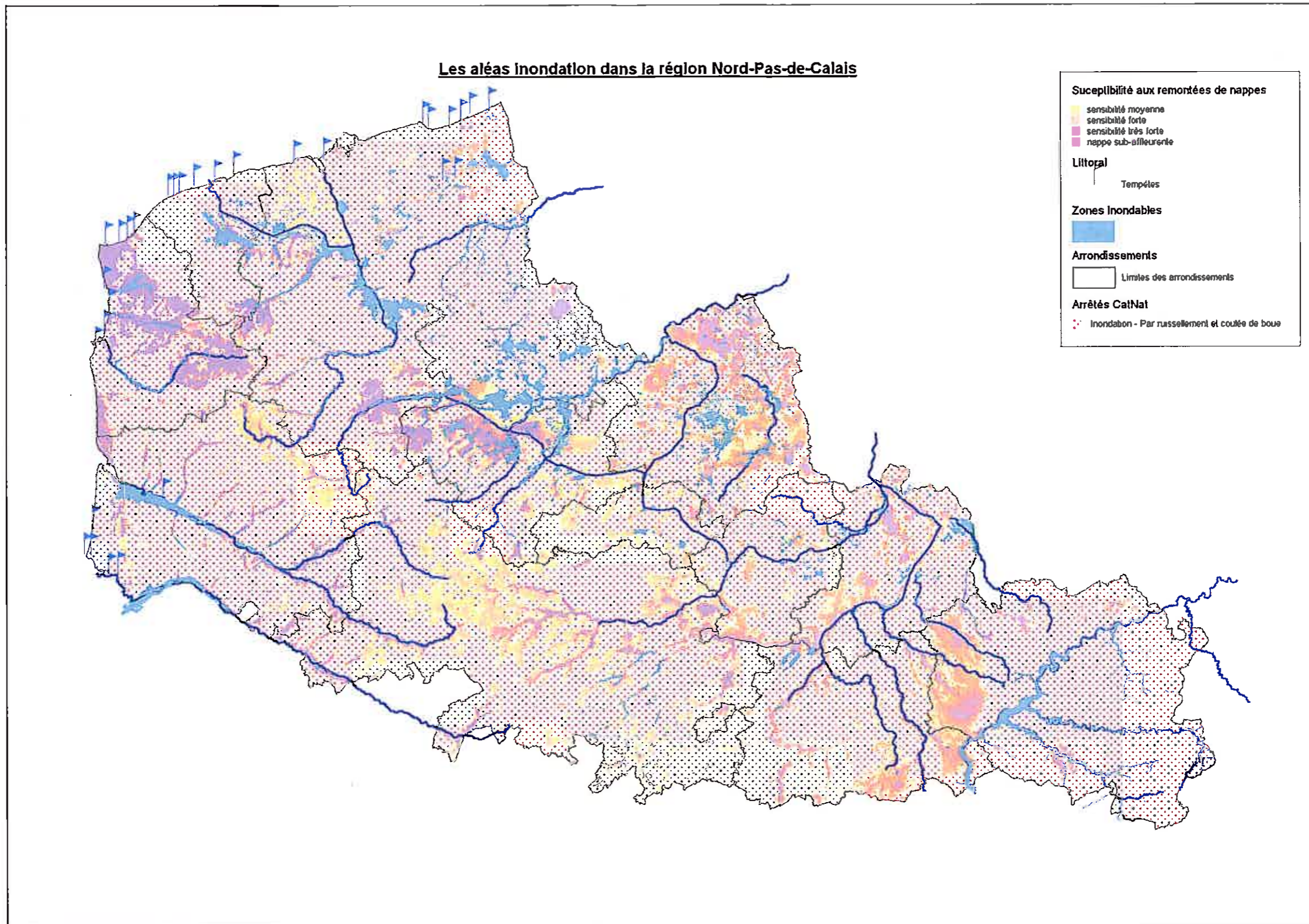
PAPI : Programme d'Actions de Prévention des Inondations

SDICS : Service Départemental Inspection Carrières Souterraines

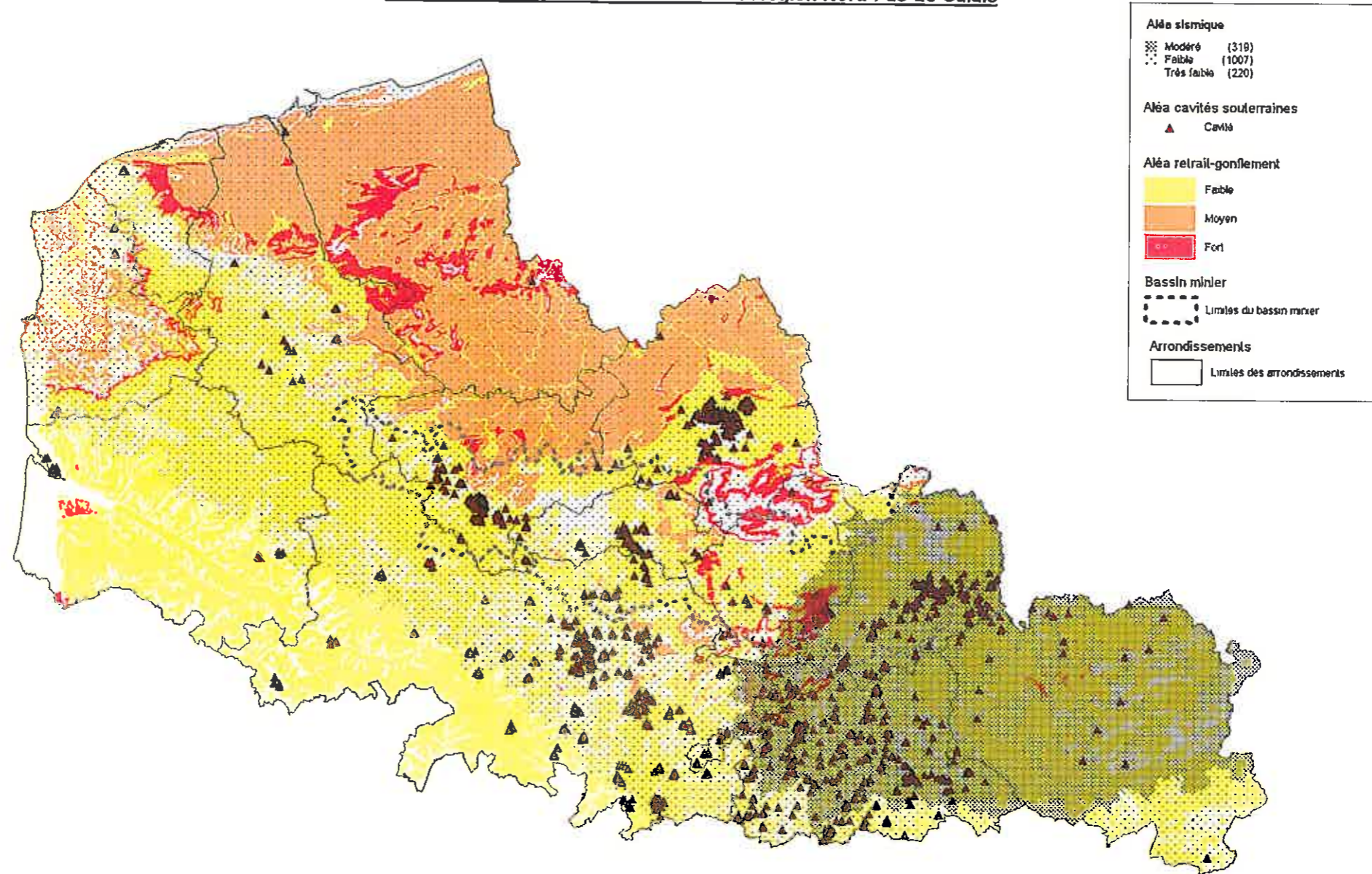
BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières

DGPR : Direction Générale de la Prévention des Risques

Représentation schématique des inondations et mouvements de terrain dans la région



Les aléas mouvements de terrain dans la région Nord-Pas-de-Calais



Plan d'actions

		Inondations			Risques littoraux		Mouvements de terrain			
		Ruissellement	débordement	Wateringues	Submersion marine	Recul trait côte	Cavités	retrait gonflement	Après mine	Séisme
Territoires		la majeure partie du territoire concernée	territoire fortement drainé	zone basse nord arrière littorale	une façade ouest avec des problématiques classiques	Généralisé sur le littoral	Cambrésis, Valenciennois, nord Artois	toute la région et principalement les Flandres et la Boulonnais	bassin minier houiller, boulonnais et avenois (far)	la majorité de la région avec un aléa modéré dans le valenciennois, avenois et cambrésis
Outils										
Améliorer la gouvernance	<p>Ecrire le schéma régional pour les risques naturels (R1a) Ecrire une doctrine sur les modalités de mise en œuvre des PPRN (R1a) Mettre en place les CDRNM (R1b) - écrire les SDRNM afin de relayer la stratégie régionale au niveau départementale (R2b) Poursuivre le travail engagé pour faire émerger des structures porteuses et des stratégies locales (Wateringues, littoral) (R2c), faire émerger ce type de démarche pour d'autres thèmes (cavités) (R2c) Finaliser les priorités d'action pour définir le BOP (actions en fonction des moyens humains et financiers, mise en œuvre d'outils de mesure), réaliser l'animation "métier", coordonner et assurer un appui technique (R1a)</p>									
Conscience du risque	<p>Ecrire un plan de communication global (R2) Pour chaque projet régional, établir un plan de concertation et de communication appropriés (R3b) Encourager les actions avec l'Education Nationale: diffusion aux élèves de 5ème du livret "les risques majeurs", inciter les écoles à participer aux enquêtes publiques (R3b) Valider les bonnes pratiques au sein du CDRNM (R3)</p>									
		Concertez l'EPRI (11b)					Décliner le plan cantal (C3)	Diffuser des plaquettes nationales lors de tout acte d'urbanisme (G1) Communiquer aux constructeurs (G1)	Poursuivre l'instance régionale de Concertation (M3)	Encourager les actions de communication avec les milieux professionnels (R3c)
Connaissance	<p>Mettre à jour l'AL des CDRNM au regard (R3a) en lien avec les dispositions législatives et réglementaires (DUCP) - Mise en cohérence des tables Sig des services (R4b) Inventorier les archives récentes - Mettre sous SIG les données (R4b) - Transfert des données des services vers base de données nationales (R4b) Proposer et mettre en œuvre une stratégie d'acquisition et un protocole de récupération systématique des données sur les phénomènes en lien avec les communes (R4c)</p>									
	Réaliser l'étude stratégique Cambrésis puis le reste du département (11a) Réaliser l'étude régionale (11a)	Renforcer l'hydrométrie (R4a)	Définir l'aléa Wateringues (L1)	Définir l'aléa submersion marine (L2) Mieux comprendre les phénomènes érosifs (L4) Mesurer la vulnérabilité du bâti dans les secteurs exposés à l'aléa submersion marine (L3)	Etudier de réduction de la vulnérabilité (complément PPRn cotes à falaises) (L3)	Continuer l'amélioration de la connaissance (BRGM)(C1b) Réaliser l'étude stratégique Cambrésis (C1a) Poursuivre le développement de la connaissance en Artois(C1c), (BRGM:C1b)		Etudier l'aléa minier et la vulnérabilité des zones d'aléas (à la suite) (M2)	Mesurer la vulnérabilité du bâti pour un séisme en terme probabiliste (fissures, effondrement), et l'influence des cavités (S2)	
	Définir la méthodologie EPRI et la réaliser (11b) Réaliser la cartographie DI (11b)					Développer une analyse multirisque territoriale, pour, une fois combiné avec l'EPRI, dégager le SDRNM (R4e)				
Réduire la vulnérabilité	<p>Identifier les territoires les plus sensibles dans le cadre de l'EPRI et des analyses multirisques territoriales (R5a) Sans toute opportunité pour inciter à la réduction de la vulnérabilité des territoires (PPR, PLU, SCOT, OPAH, plan ORSEU, PCS, ...) (R5b)</p>									
Protection	<p>Finaliser les PAPI actuels et assurer leur conversion en nouveaux PAPI (G) Définir et mettre en place une organisation garantissant la pertinence des nouveaux PAPI (G) Assurer la mise en place du nouveau service interrégional de contrôle des ouvrages hydrauliques de protection (I4*) Définir les modalités d'échange entre services pour assurer la coordination et mise en œuvre (I4b) Assurer le clivage des ouvrages et le contrôle du respect par les maîtres d'ouvrage des règles de gestion de ses obligations réglementaires pour la sécurité - Assurer les examens des études de sûreté des digues et barrages réalisés par les propriétaires (I4)</p>					Appuyer le traitement des cavités les plus dangereuses sur Cambrai et Valenciennes (C2) Décliner le plan cantal (C3)		Maintenir les actions de mise en sécurité engagées (M4)	Dédier une fois la connaissance approfondie les mesures de protection, de prévention, de gestion de crise (S3) Mise en œuvre du plan séisme si décret signé (S1)	
Prévention: rationaliser le programme PPRN	<p>- Finaliser les PPR programmés actuellement avec une concertation efficace (cf planning joint) (R6a et I2) - Evaluer l'application des PPRN approuvés (R6b)</p>							Poursuivre la démarche PPRM (M2)		
	Etablir en CDRNM la nouvelle programmation des PPR tout aléa confondu (suite à l'EPRI et aux analyses multirisques territoriales) (R6b)									
	Définir en CDRNM la stratégie à adopter quant à la dépréciation en fonction des délais de mise en œuvre des PPR et de la pertinence de l'outil (R6c)									
Prévention: maîtriser l'urbanisme hors PPRN	Mettre en cohérence les doctrines existantes, les insérer dans les PAC en rappelant les responsabilités des communes, et diffuser par lettre circulaire du préfet aux EPCI concernés (R7) - Ecrire les doctrines manquantes pour couvrir l'ensemble des aléas (R7) - Optimiser le contrôle de légalité dans le domaine des risques (R7)							Réaliser les PAC des aléas connus (M2b) Définir avec les CL un urbanisme préventif autour des SRE (M2b)		
Gestion de crise						Inciter les collectivités à s'organiser pour gérer le risque (C1a)	sans objet	Traiter les demandes d'indemnisation en cours (M4)		
	<p>Finaliser les plans ORSEU pour les zones plus exposées (R5), travailler à la mise en œuvre des PCS (R5) Définir un protocole de gestion des données en lien avec les communes (R6) Cartographie des phénomènes observés (R4c) Conforter le rôle du SPC (R6), adapter les messages d'alerte Définir les conditions de mise en œuvre d'un affichage dans les CDRNM (R6)</p>									
Acteurs	DDTM 62	DDTM 59	Coopération ou commun DDTM 59 et 62			Commun DREAL, 2 DDTM	Tous services Etat	DREAL	Préfecture	